

**ARRETE portant tableau annuel d'avancement de grade
Année 2023**

**CADRE D'EMPLOIS des adjoints techniques territoriaux
pour l'accès au GRADE d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe**

Arrêté n° RH 23-84

Le Maire de FISMES

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement est fixé comme suit :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Niveau	Observations
<i>M. MICHEL LEFEVRE</i>	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	DOSSIER RECEVABLE
<i>Mme SEVERINE ROLIN</i>	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	DOSSIER RECEVABLE

Total promouvables : 6

Nombres d'hommes : 4

Nombre de femmes : 2

Total promus : 2

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 1

Fait à FISMES
Le 21 Juin 2023

Charles GOSSARD
Maire
Conseiller Communautaire Délégué
Communauté Urbaine du Grand Reims



**ARRETE portant tableau annuel d'avancement de grade
Année 2023**

CADRE D'EMPLOIS des adjoints administratifs territoriaux
pour l'accès au GRADE d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe

Arrêté n° RH 23-85

Le Maire de FISMES

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des ADJOINTS ADMINISTRATIF TERRITORIAUX,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement est fixé comme suit :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Niveau	Observations
Mme AURELIE HENNECHART	adjoint administratif territorial	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	1	DOSSIER RECEVABLE

Total promouvables : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Total promu : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Fait à FISMES
Le 21 Juin 2023

Charles GOSSARD
Maire
Conseiller Communautaire Délégué
Communauté Urbaine du Grand Reims



**ARRETE portant tableau annuel d'avancement de grade
Année 2023**

CADRE D'EMPLOIS des adjoints territoriaux du patrimoine
pour l'accès au GRADE d'adjoint territorial du patrimoine principal de 2^{ème} classe

Arrêté n° RH 23-86

Le Maire de FISMES

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des ADJOINTS TERRITORIAUX DU PATRIMOINE,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement est fixé comme suit :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Niveau	Observations
<i>Mme VALERIE LICETTE</i>	Adjoint territorial du patrimoine	adjoint territorial du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	1	DOSSIER RECEVABLE

Total promouvables : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Total promus : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Fait à FISMES
Le 21 Juin 2023

Charles GOSSARD
Maire
Conseiller Communautaire Délégué
Communauté Urbaine du Grand Reims

